



## INFO LICENCES N°4 INACTIVITÉ TOTALE OU PARTIELLE

### LICENCES : INACTIVITE TOTALE OU PARTIELLE – Art. 117 B des RG

Pour rappel, l'inactivité doit obligatoirement être enregistrée au sein du fichier informatique avant toute saisie. Dans le cas contraire le joueur(se) sera considéré(e) comme muté ou muté hors période (suivant la date de la demande).

L'enregistrement de l'inactivité partielle ou totale se fait via footclubs :

- Menu organisation -> Vie du club

Vous trouverez en pièce-jointe à cet article un tuto :

- [INFO - Les inactivités](#)

### POUQUOI ?:

- Afin que vous bénéficiiez d'une exemption du cachet mutation si vous reprenez une activité lors d'une saison future – Art.117.d
- Pour que les joueurs concernés soient exemptés du cachet mutation lorsqu'ils changent de club.



## **CONDITIONS POUR L'EXEMPTION DU CACHET MUTATION :**

- Demander le changement de club après l'officialisation de la déclaration de l'inactivité
- A condition qu'un cachet mutation ne soit pas déjà apposé sur sa licence
- Catégories U12 (F.) à U19 (F.) : pratique uniquement dans la catégorie d'âge si l'exemption est appliqué

## **Documents ressources :**

- Guide d'utilisation pour les clubs (voir ci-dessous)
- Article 117.b (page 48)

## **Contacts utiles :**

La Vie des clubs : [lolita.de-la-silva@occitanie.fff.fr](mailto:lolita.de-la-silva@occitanie.fff.fr)

Licences : [licences@occitanie.fff.fr](mailto:licences@occitanie.fff.fr)

Juridique : [juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)



PARTIE 3 - L'INACTIVITE / LA REPRISE D'ACTIVITE  
PARTIELLE OU TOTALE

## Comment faire une demande d'inactivité partielle ou totale ?

Tout club qui désire faire une demande d'inactivité demande l'autorisation à la Fédération par l'intermédiaire du District et de la Ligue intéressés, via Footclubs.

 Article 40 RG de la F.F.F.

Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif.

Un club peut également être autorisé par sa Ligue régionale à être en non-activité partielle dans une ou plusieurs catégories d'âge.

Le forfait général peut être assimilé à une non-activité partielle par décision des Ligues régionales.

### ► Se connecter sur Footclubs



■ Cliquer sur l'onglet Organisation

■ Choisir Vie du club

## Demande d'inactivité partielle

- Choisir le type de la demande
- Choisir le type d'activité
- Préciser la date d'effet
- Choisir la/les catégorie (s) de licence à inactiver en les faisant passer de la colonne de gauche à la colonne de droite
- Cliquer sur « Envoyer »

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande \*  
inactivité

Type d'inactivité \*  
Partielle

Date d'effet souhaitée (inférieure à la date du jour) \*  
30/03/2021

Si vous connaissez la date de fin d'inactivité (date de reprise) la préciser \*  
[ ]

Remarque : Les dates d'effet et de fin d'inactivité (date de reprise) s'appliqueront pour toutes les catégories sélectionnées. En cas de dates de reprise différentes saisir une nouvelle demande.

\* Champ obligatoire

Envoyer

✓ Demande enregistrée  
Demande enregistrée

## Demande d'inactivité totale

- Choisir le type de la demande
- Choisir le type d'inactivité
- Préciser la date d'effet
- Cliquer sur « Envoyer »

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande \*  
inactivité

Type d'inactivité \*  
Totale

Date d'effet souhaitée (inférieure à la date du jour) \*  
17/02/2021

Remarque : Les dates d'effet et de fin d'inactivité (date de reprise) s'appliqueront pour toutes les catégories sélectionnées. En cas de dates de reprise différentes saisir une nouvelle demande.

\* Champ obligatoire

Envoyer

✓ Demande enregistrée  
Demande enregistrée

Demande d'inactivité partielle ou totale par le club

**1**

DISTRICT

Avis favorable

Avis défavorable

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

**2**

LIGUE

Décision favorable

Décision défavorable

La décision est notifiée au club via Footclubs

## Comment faire une demande de reprise d'activité partielle ou totale ?

Tout club qui désire reprendre une activité totale ou partielle doit en demander l'autorisation, via Footclubs, à sa Ligue régionale, après avis du District.

### ► Le club se connecte sur Footclubs

- Cliquer sur l'onglet Organisation
- Choisir Vie du club



## Demande de reprise d'activité partielle

- Choisir le type de la demande
- Choisir le type de reprise d'activité (totale ou partielle)
- Préciser la date d'effet
- Choisir la/les catégorie (s) de licence à réactiver en les faisant passer de la colonne de gauche à la colonne de droite
- Cliquer sur « Envoyer »

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande \*  
Reprise d'activité

Type de reprise d'activité : \*  
Partielle

Date de reprise d'activité souhaitée \* :  
17/02/2021

Remarque : La date de fin d'inactivité (date de reprise) s'appliquera pour toutes les catégories sélectionnées. En cas de dates de reprise différentes saisir une nouvelle demande.

\* Champ obligatoire

Envoyer

Vous êtes sur le point d'envoyer votre demande.  
En cas de doute vous pouvez encore la modifier en utilisant le bouton "Retour".  
Dans le cas contraire vous pouvez confirmer votre envoi.

Envoyer Retour

✓ Demande enregistrée  
Demande enregistrée

## Demande de reprise d'activité totale

- Choisir le type de la demande
- Choisir le type de reprise d'activité (totale ou partielle)
- Préciser la date d'effet
- Cliquer sur « Envoyer »

NOUVELLE DEMANDE

Type de demande \*  
Reprise d'activité

Type de reprise d'activité : \*  
Totale

Date de reprise d'activité souhaitée \* :  
17/02/2021

Remarque : La date de fin d'inactivité (date de reprise) s'appliquera pour toutes les catégories sélectionnées. En cas de dates de reprise différentes saisir une nouvelle demande.

\* Champ obligatoire

Envoyer

Vous êtes sur le point d'envoyer votre demande.  
En cas de doute vous pouvez encore la modifier en utilisant le bouton "Retour".  
Dans le cas contraire vous pouvez confirmer votre envoi.

Envoyer Retour

✓ Demande enregistrée  
Demande enregistrée



Demande de reprise d'activité partielle ou totale par le club

**1**

DISTRICT

Avis favorable

Avis défavorable

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

**2**

LIGUE

Décision favorable

Décision défavorable

La décision est notifiée au club via Footclubs